



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PEDETE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 424/10/2026

A LA SOCIETE BAMIRA CONSTRUCTION Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la rénovation de l'agence de la CNSSAP à Kalemie, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe dollars américains cinquante-neuf mille cent cinq, septante centimes (USD 59 105,70) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% du dit montant soit dollars américains quatre cent treize, septante-quatre centimes (USD 413,74), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 28/10/2026



Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

0000424